



TOME 3

**DOSSIER DEFINITIF
OCTOBRE 2018**



Contrat de rivière « l'Asse et ses affluents » 2018-2023

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Démarche portée par : Démarche soutenue par :



Composition du Dossier

Le présent projet de Contrat de Rivière « l'Asse et ses affluents » est présenté par le Syndicat Mixte De Défense de Berges de l'Asse (SMDBA), structure animatrice de la démarche.

Il est composé de 4 tomes :

Tome 1 : Document technique

- Contexte et motivation de la démarche
- Etat des lieux du bassin versant
- Objectifs à atteindre et problématiques à résoudre sur le bassin
- Stratégie du Contrat (objectifs et contenu)
- Contribution du Contrat aux objectifs environnementaux (DCE, SDAGE, etc.)
- Mise en œuvre, animation et suivi du Contrat

Tome 2 : Cahier des fiches actions

- Récapitulatif des actions par volet
- Fiches actions par volet

Tome 3 : Document de synthèse

- Etapes de la construction
- Acteurs impliqués
- Diagnostic du territoire, enjeux et objectifs
- Synthèse du programme d'actions

Tome 4 : Document contractuel

- Contenu du Contrat
- Engagements des partenaires
- Contrôle, révision et résiliation
- Signatures des maîtres d'ouvrage et des financeurs

Rédaction :

L'équipe technique du Syndicat Mixte de Défense des Berges de l'Asse (SMDBA) :

Amandine ALONZO (chargée de missions rivière)

Morgane BANSARD (chargée de missions rivière)

Crédits photo : SMDBA

SOMMAIRE

I.	Présentation du bassin versant de l'Asse	1
II.	Contexte et motivation de la démarche	2
III.	Etat des lieux du bassin versant.....	2
III.1	Etat des masses d'eaux du bassin versant de l'Asse	2
III.2	Ressource en eau.....	3
III.3	Milieus naturels remarquables.....	3
III.4	Activités humaines du bassin versant de l'Asse	5
IV.	Objectifs à atteindre	5
IV.1	Atteinte du bon état des masses d'eau	5
IV.2	Mesures identifiées pour le bassin versant de l'Asse dans le programme de mesures du SDAGE 2016-2021	6
V.	Enjeux, objectifs et programme d'action du Contrat de Rivière	6
VI.	Coût global et plans de financement prévisionnels	8
VII.	Animation et mise en œuvre du Contrat de Rivière	8
VII.1	Réforme territoriale	8
VII.2	Structure porteuse	8
VII.3	Instance de suivi.....	9
VII.4	Evaluation du programme d'action.....	9
VIII.	Conclusion	10
IX.	Annexe : Synthèse du Programme d'actions du Contrat de Rivière « l'Asse et ses affluents ».....	11

I. Présentation du bassin versant de l'Asse

L'Asse, rivière en tresse située dans le département des Alpes de Haute Provence, s'écoule sur un bassin versant de **657 km²** et parcourt **130 km** avant de confluer avec la Durance, en rive gauche. Son principal affluent est l'Estoublaisse. L'Asse est issue de la réunion de « 3 Asses » : l'Asse de Clumanc, l'Asse de Moriez, l'Asse de Blieux.

Le territoire recoupe **29 communes**, réparties dans **3 EPCI** :

- Durance Luberon Verdon Agglomération (**DLVA**) ;
- Provence Alpes Agglomération (**PAA**) ;
- Communauté de communes Alpes Provence Verdon, sources de lumière (**CCAPV**) ;

Les 3 EPCI et 15 communes du bassin versant de l'Asse sont adhérents au Syndicat Mixte de Défense des berges de l'Asse (SMDBA).

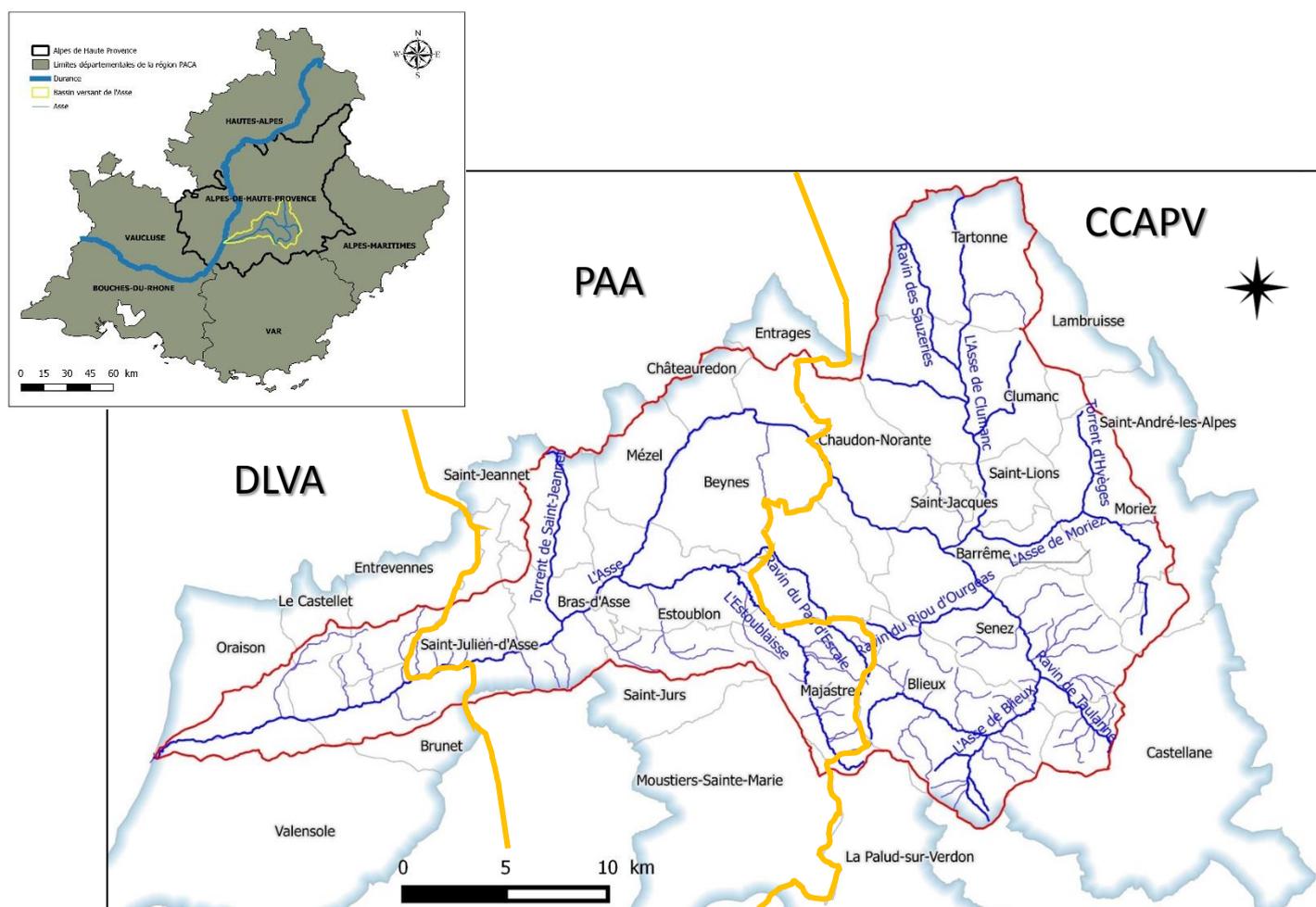


Figure 1 : Localisation du Bassin versant de l'Asse et son réseau hydrographique

L'Asse présente un régime de type pluvio-nival. De nombreux torrents viennent alimenter le cours d'eau principal. Libre de tout aménagement hydraulique, son écoulement est quasi naturel.

L'altitude du bassin versant est comprise entre **2282 m** à la source (sur la montagne du Cheval-Blanc) et **320 m** à la confluence avec la Durance.

Ce territoire rural, compte **17 600 habitants** (population totale des communes du bassin versant : INSEE 2014), soit une densité moyenne de 13,8 hab/km² (moyenne départementale : 23,3 hab/km²).

Le Bassin versant de l'Asse est recouvert à **39 % par de la forêt** (principalement en amont) et **15,7 % par des terres à vocation agricole** (principalement en aval).

Une des particularités de l'Asse est la présence de **37 adoux** (majoritairement en aval). Sur 39 zones humides recensées par le CEN PACA, 14 ont été classées comme prioritaire.

II. Contexte et motivation de la démarche

Plusieurs démarches de gestion de l'eau ou des milieux aquatiques existent déjà sur le territoire du bassin versant de l'Asse :

- Le projet de SAGE Durance,
- Le site Natura 2000 « l'Asse ».

Aucune de ces démarches existantes n'intègre de manière globale l'ensemble des problématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques, à une échelle cohérente qui est celle du bassin versant.

La démarche de « Contrat de rivière », lancée en 2016 par le SMDBA, permet cette prise en compte de toutes les thématiques liées à l'eau. Cet accord technique et financier entre tous les partenaires concernés permet une gestion globale, concertée et durable de l'eau et des milieux aquatiques.

Le programme d'actions, défini sur 6 ans de manière volontaire et concertée, induit une mise en œuvre rapide d'actions concrètes, dans des délais réduits. Cet outil répond donc à un besoin d'opérationnalité pour améliorer l'état des milieux aquatiques tout en s'assurant de la cohérence des diverses actions.

C'est pourquoi, la démarche « Contrat de rivière » s'avère être la plus pertinente à développer sur le territoire du bassin versant de l'Asse. Elle permet de compléter les actions déjà menées dans le cadre d'autres démarches, sans pour autant se substituer à elles.

Le Contrat de rivière contribuera, entre autres à :

- Atteindre les objectifs de bon état écologique et chimique des masses d'eau fixés par la Directive Cadre sur l'Eau et le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 ;
- Mettre en place une gestion concertée et intégrée du bassin versant de l'Asse (obtention de moyens techniques et financiers);
- Concilier l'occupation du territoire et la préservation des milieux aquatiques. ;
- Répondre aux enjeux du territoire, dont un des plus importants est la ressource en eau.

III. Etat des lieux du bassin versant

III.1 Etat des masses d'eaux du bassin versant de l'Asse

Seules 2 stations RCS (Réseau de Contrôle et de Surveillance), situées sur le bassin versant de l'Asse (à Beynes et Oraison), font l'objet d'un suivi annuel.

Depuis 2008, l'état écologique de l'Asse oscille entre moyen et médiocre. C'est l'indice poisson qui décline l'état écologique, sauf en 2015, 2016 et 2017 à Oraison où c'est l'indice « invertébrés benthiques » qui est la cause du déclassement.

Malgré un mauvais état chimique des eaux de surface de l'Asse aval en 2013, les stations RSC montrent une amélioration de la qualité de l'eau depuis 2011. Le mauvais état obtenu en 2013 est dû à la présence de Benzo(ghi)perylène et Indeno(1,2,3,cd) pyrène, provenant de la combustion de combustibles fossiles.

Masse d'eau superficielle		Etat écologique (échéance)	Etat chimique (échéance)
N°	Nom	Etat 2013	Etat 2013
FRDR10029	ravin du Riou d'Ourgeas	Bon état	Bon état
FRDR10055	ravin du Pas d'Escale	Bon état	Bon état
FRDR10190	ravin de Chaudanne	Très bon état	Bon état
FRDR10258	torrent de Saint-Jeannet	Etat moyen (2021)	Bon état
FRDR10568	ravin de Gion	Bon état	Bon état
FRDR10729	ravin du Riou	Très bon état	Bon état
FRDR11407	rivière l'Asse de Moriez	Bon état	Bon état
FRDR11909	ravin des Sauzeries	Bon état	Bon état
FRDR2029	l'Estoublaïsse	Bon état	Bon état
FRDR2030	l'Asse de la source au seuil de Norante	Etat médiocre (2027)	Bon état
FRDR271	l'Asse du seuil de Norante à la confluence avec la Durance	Etat médiocre (2027)	Etat mauvais (2027)

La masse d'eau souterraine « Alluvions de l'Asse » est en mauvais état quantitatif. L'Asse est une rivière naturellement déficitaire.

L'état chimique de la masse d'eau souterraine « conglomérats du plateau de Valensole » est déclassé depuis 2008 par les nitrates, le total des pesticides ainsi que le 2,6-Dichlorobenzamide (produit de dégradation de pesticide).

Masse d'eau souterraine		Etat chimique	Etat quantitatif
N°	Nom	Etat 2013	Etat 2013
FRDG356	Alluvions de l'Asse	Bon état	Mauvais état
FRDG357	Alluvions de la moyenne Durance	Bon état	Bon état
FRDG209	Conglomérats du plateau de Valensole	Mauvais état	Bon état
FRDG174	Calcaires du Crétacé supérieur des hauts bassins du Verdon, Var et des affluents de la Durance	Bon état	Bon état
FRDG417	Formations variées du haut bassin de la Durance	Bon état	Bon état

III.2 Ressource en eau

Le bassin versant de l'Asse est naturellement déficitaire en eau. Il a donc été identifié en déséquilibre quantitatif dans le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée 2016-2021.

Les prélèvements (eau potable, agriculture) sur le bassin de l'Asse sont en moyenne de 12 millions de m³ par an. Plus de 90 % ont lieu entre le 1er juin et le 15 septembre, pour l'irrigation.

L'irrigation collective gravitaire est le principal préleveur avec 79% des prélèvements. L'eau potable ne représente que 6% des volumes prélevés (principalement dans les sources). De nombreux rendements des réseaux d'eau potable ne sont pas connus.

III.3 Milieux naturels remarquables

Un certain nombre de données du territoire restent manquantes ou incomplètes, notamment sur :

- le fonctionnement hydromorphologique du bassin versant de l'Asse,
- les désordres morphologiques,
- l'état de conservation de la ripisylve,

- les ouvrages longitudinaux (localisation, dimensionnement, état, etc.),
- etc.

Le bassin versant de l'Asse comporte de nombreuses zones naturelles reconnues à fort intérêt écologique au travers de divers outils, comme :

- les ZNIEFF (10 de type I, 6 de type II et 10 ZNIEFF géologique de la Réserve Naturelle Nationale Géologique de Haute-Provence) ;
- les Sites Natura 2000 (3 ZPS et 5 ZSC) : dont le site de « l'Asse » (FR9301533) animé par le SMDBA ;
- le Parc Naturel du Verdon ;
- la Réserve biologique domaniale des Gorges de Trévans (classement en cours) ;
- etc.

L'Asse accueille 3 principales espèces patrimoniales à fort enjeux de conservation :

- l'Apron du Rhône (*Zingel asper*), qui fait l'objet d'un arrêté de protection de biotope (APB) de Bras d'Asse à la confluence avec la Durance ;
- l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) ;
- le Castor d'Europe (*Castor fiber*).

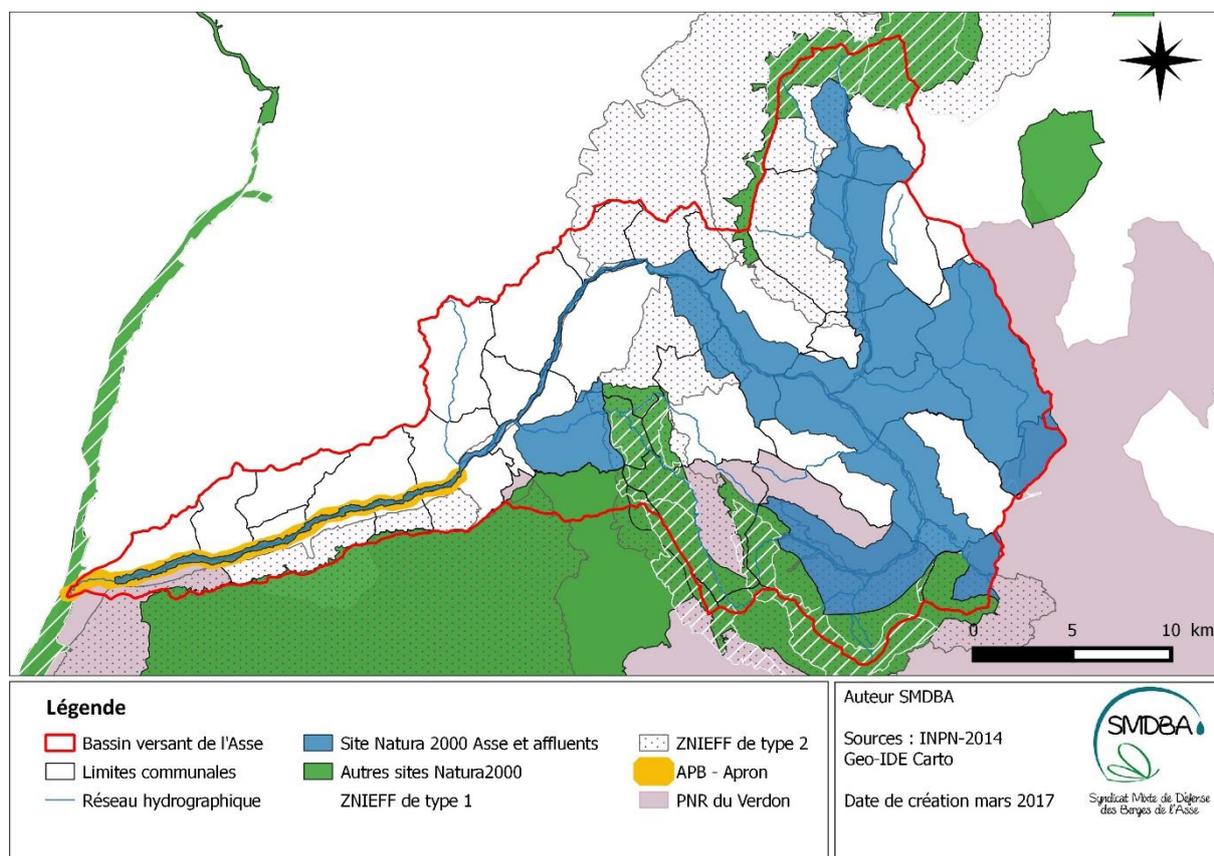


Figure 2 : Milieux naturels remarquables

La continuité écologique est à rétablir au niveau de 2 seuils sur le bassin versant.

Les travaux d'effacement sur deux anciens seuils, situés à Clumanc et Chaudon Norante, ont eu lieu entre septembre et octobre 2017. Les études de projets pour l'effacement du seuil d'Estoublon sont en cours. Le seuil présent sur l'Asse de Moriez sur la commune de Barrême appartient à la Région (Chemin de Fer de Provence). Le rétablissement de la continuité de ce seuil n'est pas encore programmé.

Le potentiel piscicole de l'Asse et de ses affluents est mauvais, du fait de :

- la fragmentation des habitats,
- du manque de fonctionnalité des adoux,
- de sévères étiages estivaux (accentués par les prélèvements, les dérivations et les débits réservés).

III.4 Activités humaines du bassin versant de l'Asse

L'activité industrielle du bassin versant de l'Asse est peu développée. Contrairement à l'agriculture qui est au centre du territoire, tant d'un point de vue économique, paysager et écologique (25% de Superficie Agricole Utile (SAU) déclarée à la PAC 2010).

Compte-tenu du recouvrement forestier du bassin versant de l'Asse, l'activité sylvicole représente une part prépondérante dans les relations économiques locales.

Le site de l'Asse n'est pas un lieu touristique. En effet le cours d'eau est peu attractif et ne se prête pas à des activités aquatiques. Il n'y a quasiment pas d'aménagements touristiques dans la vallée.

IV. Objectifs à atteindre

IV.1 Atteinte du bon état des masses d'eau

Suite à des altérations de la morphologie, de la continuité et de l'hydrologie, l'Asse a jusqu'en 2027 pour obtenir le bon état écologique. Le torrent de Saint-Jeannet, déclassé en raison de l'altération de sa morphologie, doit atteindre le bon état écologique avant 2021. Le bon état chimique de l'Asse aval (de Norante à la confluence avec la Durance) est à atteindre pour 2027.

Les problèmes relevés dans le SDAGE 2016-2021 sur le bassin de l'Asse pour les eaux souterraines sont :

- Prélèvements (Alluvions de l'Asse) ;
- Pollution diffuse par les pesticides et les nitrates (Conglomérats du plateau de Valensole).

IV.2 Mesures identifiées pour le bassin versant de l'Asse dans le programme de mesures du SDAGE 2016-2021

Pressions à traiter	Programme de mesures		Masses d'eaux
	Code	Mesures	
Altération de la continuité	MIA0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques	Superficielles
	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	Superficielles
Altération de la morphologie	MIA0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques	Superficielles
	MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide (ZH)	Superficielles
	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une ZH	Superficielles
Altération de l'hydrologie	MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une ZH	Superficielles
	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une ZH	Superficielles
Prélèvements	GOU0202	Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée	Superficielles Et souterraine (FRDG356)
	RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	Superficielles
	RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau (cf. PGRE)	Superficielles Et souterraine (FRDG356)
	RES0701	Mettre en place une ressource de substitution	Superficielles
	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une ZH	Souterraine (FRDG356)

Ces mesures répondent à l'objectif de bon état écologique et chimique des masses d'eau de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

V. Enjeux, objectifs et programme d'action du Contrat de Rivière

Le programme d'actions se décline en 4 volets majeurs.

RES. GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	
RES 1	Moderniser les systèmes de distribution d'eau potable
RES 2	Modifier des pratiques agricoles vers des systèmes plus économes en eau
RES 3	Suivi de la ressource en eau

Ce Volet RES doit permettre une **gestion durable de la ressource en eau en adéquation avec les besoins/usages du territoire et les fonctionnalités du réseau hydrographique.**

L'amélioration de la gestion quantitative permettra des économies en eau (cf. PGRE).

Une instance pour une gestion concertée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant va être mise en place (OF 4, GOU0202), afin :

- d'organiser la gestion quantitative (en dehors des périodes de crise),
- d'assurer la concertation entre les usagers,
- de poursuivre la recherche d'actions d'économie d'eau.

QUA. AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU	
QUA 1	Améliorer l'assainissement des collectivités et mettre en place des systèmes de traitement adaptés pour les villages et les hameaux
QUA 2	Améliorer la qualité des eaux souterraines des conglomérats du plateau de Valensole
QUA 3	Suivi de la qualité des eaux superficielles

Ce Volet QUA a pour but de **reconquérir la qualité des milieux aquatiques en agissant sur la réduction et le contrôle des pollutions.**

MIL AMELIORER LA QUALITE DES MILIEUX NATURELS ET GESTION DES INONDATIONS	
MIL 1	Améliorer la continuité écologique
MIL 2	Favoriser la dynamique alluviale naturelle
MIL 3	Restaurer et entretenir la ripisylve
MIL 4	Préserver, entretenir et/ou restaurer les milieux
MIL 5	Préserver la biodiversité
MIL 6	Assurer une protection contre les inondations en cohérence avec les enjeux

L'objectif général du Volet MIL est de **restaurer les fonctionnalités des milieux naturels et de gérer le risque inondation.**

GES GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	
GES 1	Communiquer et sensibiliser
GES 2	Mettre en place la compétence GEMAPI
GES 3	Assurer l'animation et le pilotage du Contrat de Rivière
GES 4	Suivre et évaluer le Contrat

Ce Volet GES a pour but :

- **D'instaurer une gestion concertée et durable du bassin versant**, dans un contexte de réformes territoriales, en favorisant la transversalité entre les acteurs et les projets du territoire.
- **De développer la communication et la sensibilisation sur les thématiques liées à l'eau et plus largement au Développement Durable.**

VI. Coût global et plans de financement prévisionnels

Le montant global du programme d'actions du Contrat de Rivière « l'Asse et ses affluents » est estimé à **4 425 865 €**.

Les actions inscrites dans le Contrat de Rivière seront mises en œuvre en grande majorité durant la 1^{ère} phase. Les travaux qui découleront des études prévues en 1^{ère} phase seront intégrés au Contrat de Rivière en 2nd phase, lors du bilan mi-parcours (au bout de 3 ans). Ainsi, le coût annoncé ne correspond pas au coût global du Contrat de Rivière sur les 6 ans.

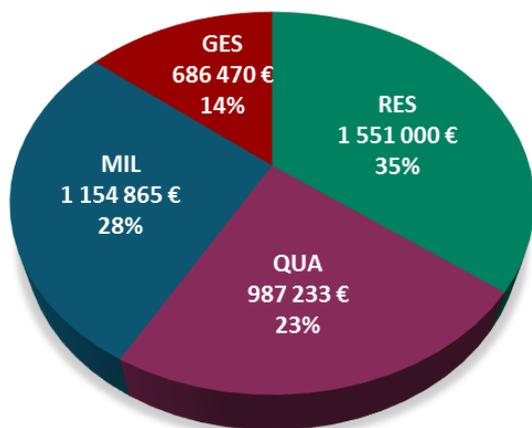


Figure 3 : Répartition des investissements par volet

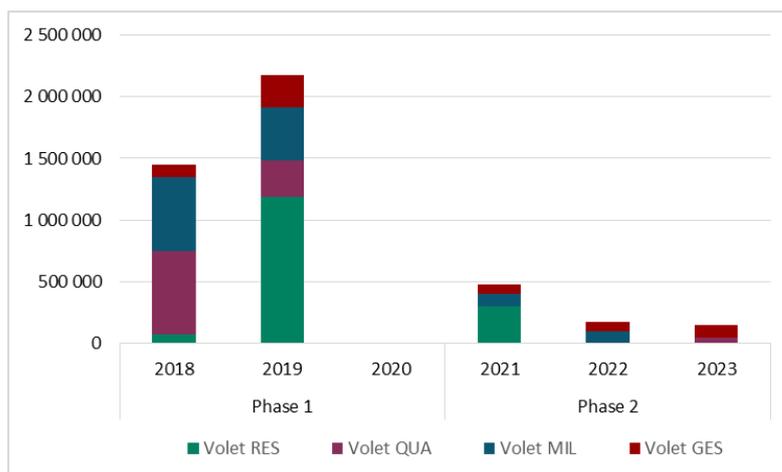


Figure 4 : Répartition financière par année et par volet

VII. Animation et mise en œuvre du Contrat de Rivière

VII.1 Réforme territoriale

La réforme des territoires a apporté de nombreux changements dans la gestion du grand cycle et du petit cycle de l'eau avec la création de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » (GEMAPI) qui sera attribuée aux EPCI en 2018 et la compétence eau potable et assainissement, obligatoires pour les EPCI en 2020.

	Compétence GEMAPI	Compétence Eau potable/assainissement
DLVA	Acquise	Acquise
PAA	Acquise	A répondu à l'appel à projet
CCAPV	Acquise	Aucune démarche engagée

Tableau 1 : Etat d'avancement des EPCI face à leurs nouvelles compétences à venir

VII.2 Structure porteuse

Par délibération du 14 juin 2016, le Syndicat Mixte de Défense des Berges de l'Asse (SMDBA) s'est engagé comme structure porteuse de la démarche Contrat de Rivière « l'Asse et ses affluents ». De par ses compétences statutaires et son expérience, le SMDBA semble légitime pour porter ce Contrat.

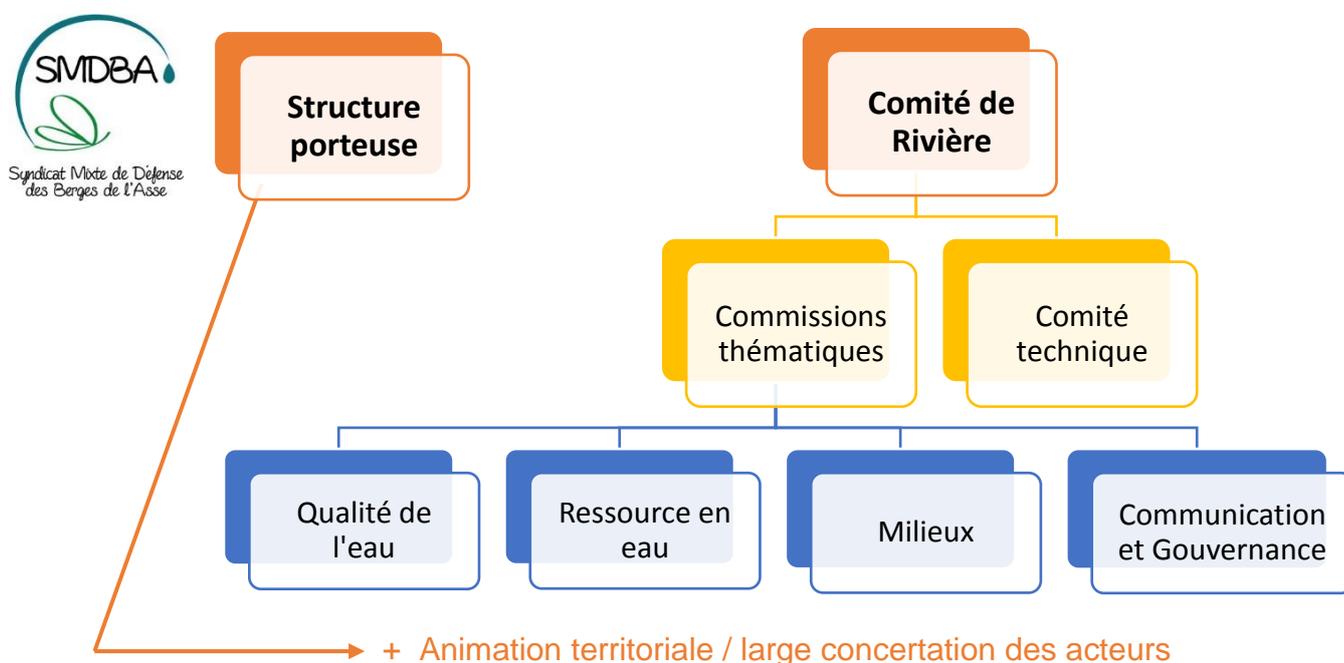
Il aura à charge de piloter et mettre en œuvre le programme d'actions, de faire le lien avec l'ensemble des procédures en cours, ainsi qu'avec les divers maîtres d'ouvrages. Il animera les comités techniques et thématiques du Comité de Rivière.

Le SMDBA sera le principal maître d'ouvrage pour les actions portant sur les aspects d'amélioration des connaissances. Les actions de communication et de sensibilisation, de même que l'animation et le suivi de la démarche (volet GES) seront toutes, à priori, menées par le SMDBA, en tant que structure porteuse du projet de Contrat de Rivière.

VII.3 Instance de suivi

Le Comité de rivière de l'Asse, dont la composition a été fixée par arrêté préfectoral (n°2017-046-003 du 15 février 2017), est l'instance de suivi du Contrat de Rivière. Ce comité, composé de 42 membres, assure l'élaboration et le suivi du Contrat de Rivière.

Le 1^{er} Comité de Rivière de l'Asse s'est réuni le 7 mars 2017 afin d'élire son Président et les membres du bureau. Cette 1^{ère} réunion a également été l'occasion de valider les enjeux et objectifs du Contrat de Rivière. La prochaine étape est la mise en place de 4 commissions thématiques, correspondant aux 4 volets du Contrat de Rivière. Des comités techniques, constitué des principaux partenaires institutionnels et élargis à d'autres acteurs suivant les sujets abordés, sont également prévus.



VII.4 Evaluation du programme d'action

Le SMDBA mettra en place un tableau de bord qui permettra, grâce aux indicateurs, de suivre et d'évaluer les opérations du Contrat dont la planification est prévue sur une période de 6 ans de 2018 à 2023.

Un suivi budgétaire permettra de réaliser une analyse financière du Contrat. Ces documents seront présentés lors de chaque réunion annuelle du Comité Rivière et transmis à l'ensemble de ses partenaires.

Un bilan mi-parcours sera réalisé, au bout des 3 ans, afin de dresser l'état d'avancement des actions du Contrat de Rivière et de réajuster ou compléter, si besoin, le Contrat.

Un bilan de fin de Contrat (technique et financier) sera élaboré en 2023, permettant ainsi d'évaluer les retombés de cet outil et la suite à engager.

VIII. Conclusion

Le programme d'actions présenté dans l'avant-projet du Contrat de Rivière « l'Asse et ses affluents » contribue, en termes d'échéances et de réponses aux problématiques du territoire, aux objectifs du SDAGE et du PDM 2016-2021. Les actions du futur Contrat de Rivière semblent suffisantes pour l'atteinte du bon état et ont pour ambition d'aller au-delà des objectifs réglementaires. Toutefois, les résultats dépendent des conditions de mise en œuvre, comme :

- l'engagement volontaire des acteurs concernés ;
- l'obtention de financements suffisants.

IX. Annexe : Synthèse du Programme d'actions du Contrat de Rivière « l'Asse et ses affluents »

N° de l'action	Intitulé de l'action	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier	Montant estimé	Montant Phase 1	Montant Phase 2	Financement Phase 1				
							Agence de l'Eau	Région	Europe FEDER / FEADER	Département	Auto-financement
RES. Gestion de la ressource en eau											
RES 1 Moderniser les systèmes de distribution d'eau potable											
RES 1-1	Réalisation du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable de la commune de Châteauredon	Châteauredon	2018-2019	127 000 €	127 000 €	A définir	63 250 €			35 200 €	28 550 €
RES 1-2	Réalisation du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable de la commune de Moriez	Moriez	2019	12 000 €	12 000 €	A définir	6 000 €			2 400 €	3 600 €
RES 1-3	Réactualisation du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable et mise en place du programme de travaux de la commune de Clumanc	Clumanc	2018-2019	262 000 €	262 000 €	A définir	131 000 €			77 400 €	53 600 €
RES 2 Modifier des pratiques agricoles vers des systèmes plus économes en eau											
RES 2-1	Mise en place de tours d'eau	Irrigants bassin versant de l'Asse	2018-2023	0 €							
RES 2-2	Installation de tensiomètres-pluviomètres connectés	Chambre d'Agriculture 04	2018-2023	15 000 €	13 500 €	1 500 €	6 750 €	2 400 €			4 350 €
RES 2-3	Conversion à l'aspersion des réseaux d'irrigation de l'ASA des canaux d'Estoublon	ASA des canaux d'Estoublon	2018-2022	575 000 €	575 000 €		243 225 €		274 275 €		57 500 €
RES 2-4	Conversion à l'aspersion des réseaux d'irrigation de l'ASA de Saint-Lions	ASA St Lions	2016	Financement Hors CdR							
RES 2-5	Etude de faisabilité d'Aménagement de réseaux sous pression à l'aval de l'Asse, en rive gauche	Chambre Régionale d'Agriculture PACA	2017-2019	Financement Hors CdR							

N° de l'action	Intitulé de l'action	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier	Montant estimé	Montant Phase 1	Montant Phase 2	Financement Phase 1				
							Agence de l'Eau	Région	Europe FEDER / FEADER	Département	Auto-financement
RES 2-6	Etude de faisabilité et réalisation de retenues collinaires individuelles à usage agricole	SMDBA/Propriétaires agricoles	2018	520 000 €	220 000 €	300 000 €	93 060 €		104 940 €		22 000 €
RES 3 Suivi de la ressource en eau											
RES 3-1	Suivi des niveaux de la nappe alluviale de l'Asse	SMDBA	2018-2023	55 000 €	55 000 €		27 500 €	16 500 €			11 000 €
QUA. Amélioration de la qualité de l'eau											
QUA 1 Améliorer l'assainissement des collectivités et mettre en place des systèmes de traitement adaptés pour les villages et les hameaux											
QUA 1-1	Réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Châteauredon	Châteauredon	2018-2019	112 000 €	112 000 €	A définir				32 400 €	79 600 €
QUA 1-2	Réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Clumanc	Clumanc	2018-2019	162 000 €	162 000 €	A définir				47 400 €	114 600 €
QUA 1-3	Réactualiser le Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Blieux	Blieux	2019	12 000 €	12 000 €	A définir				2 400 €	9 600 €
QUA 1-4	Réalisation d'une STEP et des réseaux du hameau de Gévaudan de la commune de Barrême	Barrême	2017	Financement Hors CdR							
QUA 1-5	Réhabilitation de la STEP et des réseaux de la commune de Barrême	Barrême	2018	591 233 €	591 233 €					177 370,90 €	413 863,10 €
QUA 1-6	Construction d'une nouvelle STEP et réhabilitation et développement des réseaux sur de la commune d'Estoublon	Estoublon	2018	Financement Hors CdR							
QUA 1-7	Construction d'une nouvelle STEP et développement des réseaux sur le hameau de Bellegarde	Estoublon	2017-2018	Financement Hors CdR							
QUA 1-8	Etude complémentaire sur les eaux claires parasites du réseau de Senez	Senez	2018-2019	40 000,00 €	40 000 €					11 000 €	29 000 €

N° de l'action	Intitulé de l'action	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier	Montant estimé	Montant Phase 1	Montant Phase 2	Financement Phase 1				
							Agence de l'Eau	Région	Europe FEDER / FEADER	Département	Auto-financement
QUA 2 Améliorer la qualité des eaux souterraines des conglomérats du plateau de Valensole											
QUA 2-1	Participation au projet REGAIN	SMDBA	2018-2023	PM*							
QUA 3 Suivi de la qualité des eaux											
QUA 3-1	Campagne d'analyses de la qualité des eaux superficielles	SMDBA	2018	90 000 €	45 000 €	45 000 €	22 500	13 500			9 000
MIL. Amélioration de la qualité des milieux naturels et gestion des inondations											
MIL 1 Améliorer la continuité écologique											
MIL 1-1	Effacement du seuil de l'ASA des canaux d'Estoublon et maintien du canal du Martinet	ASA des canaux d'Estoublon	2018	200 000,00 €	200 000 €		160 000 €	40 000€			0 €
MIL 1-2	Inventaire piscicole préalable à l'effacement du seuil de l'ASA des canaux d'Estoublon	SMDBA	2018	3 000,00 €	3 000 €		1 500 €	900 €			600 €
MIL 1-3	Effacement des seuils de l'ASA de St Lions et de la commune de Chaudon-Norante	SMDBA	2017	Déjà financé							
MIL 1-4	Inventaire piscicole préalable à l'effacement des seuils de l'ASA de Saint-Lions et de l'ASA de Chaudon Norante	FDAAPPMA 04	2017	Financement hors CdR							
MIL 1-5	Rétablissement de la continuité du seuil des Chemins de fer de Provence (CFP) sur de l'Asse de Moriez, à Barrême	Région-CFP	2017-2019	224 000 €	224 000 €		99 200 €		80 000 €		44 800 €
MIL 1-6	Suivis piscicoles des opérations de rétablissements de la continuité écologique	SMDBA	2020-2021	9 000 €	6 000 €	3 000 €	3 000 €	1 800 €			1 200 €
MIL 2 Favoriser la dynamique alluviale naturelle											
MIL 2-1	Schéma directeur de gestion hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant de l'Asse	SMDBA	2018-2020	200 000 €	200 000 €	A définir	100 000 €	60 000 €			40 000 €

N° de l'action	Intitulé de l'action	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier	Montant estimé	Montant Phase 1	Montant Phase 2	Financement Phase 1				
							Agence de l'Eau	Région	Europe FEDER / FEADER	Département	Auto-financement
MIL 3 Restaurer et entretenir la ripisylve											
MIL 3-1	Elaboration d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation des lits et des berges	SMDBA	2018-2019	40 000 €	40 000 €		20 000 €	12 000 €			8 000 €
MIL 3-2	Mise en œuvre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation des lits et des berges	SMDBA	2020-2023	390 000 €	220 000 €	170 000 €	66 000 €	66 000 €			88 000 €
MIL 4 Préserver, entretenir et/ou restaurer les milieux											
MIL 4-1	Restauration des adoux	FDAAPPMA 04	2017-2023	50 000 €	30 000 €	20 000 €	15 000 €	9 000 €			6 000 €
MIL 4-2	Réaliser un Plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin versant de l'Asse puis des plans de gestion locaux.	SMDBA/EPCI	2018-2020	90 000 €	90 000 €	A définir	45 000 €	27 000 €			18 000 €
MIL 5 Conservation de la biodiversité											
MIL 5-1	Suivi de la population d'Apron du Rhône	FDAAPPMA 04	2018-2023	5 000 €	2 000 €	3 00 €	1 000 €	600 €			400 €
MIL 5-2	Suivi des populations de Castor d'Eurasie sur l'Asse	SMDBA	Depuis 2014	PM*							
MIL 5-3	Elaborer un plan de gestion pour le Castor d'Eurasie sur le bassin versant de l'Asse	SMDBA	2018-2020	17 865 €	17 865 €			5 359,50 €			12 505,50 €
MIL 5-4	Suivi des populations d'écrevisse à pattes blanches dans les adoux	FDAAPPMA 04	2017-2020	Financement hors CdR							
MIL 5-6	Etude sur la Biodiversité de 2 ou 3 adoux	Maison régionale de l'eau	2017-2019	Financement hors CdR							
MIL 6 Assurer une protection contre les inondations en cohérence avec les enjeux											
MIL 6-1	Exploitation de la plateforme RHYTMME (Risques Hydrométéorologiques en Territoires de Montagne et Méditerranéens)	SMDBA	2017-2023	PM*							

N° de l'action	Intitulé de l'action	Maîtrise d'ouvrage	Calendrier	Montant estimé	Montant Phase 1	Montant Phase 2	Financement Phase 1				
							Agence de l'Eau	Région	Europe FEDER / FEADER	Département	Auto-financement
GES Gouvernance, communication et sensibilisation											
GES 1 Communiquer et sensibiliser											
GES 1-1	Stratégie d'Information, de Sensibilisation, de Formation (ISF)	SMDBA	2017-2023	140 000 €	140 000 €	A définir	70 000 €	42 000 €			28 000 €
GES 1-2	Actions de sensibilisation et de mobilisation sur le thème des économies d'eau	GESPER	2018-2023	17 000 €	17 000 €		8 500 €	5 100 €			3 400 €
GES 1-3	Réunions d'informations et de veille sur l'entretien des cours d'eau	SMDBA	2018-2023	PM*							
GES 1-4	Réunions d'informations et d'échanges sur l'entretien des adoux	FDAAPPMA 04	2018-2023	8 000 €	4 000 €	4 000 €	2 000 €				2 000 €
GES 2 Mettre en place la compétence GEMAPI											
GES 2-1	Organiser la compétence GEMAPI entre les 3 EPCI du bassin versant de l'Asse et le SMDBA	SMDBA	2017-2020	PM *							
GES 3 Assurer l'animation et le pilotage du Contrat de Rivière											
GES 3-1	Maintien du poste de chargé de mission en charge du Contrat de Rivière	SMDBA	2018-2023	220 865 €	88 346	132 519 €	44 173 €				44 173 €
GES 3-2	Création d'un poste de technicien de rivière, mutualisé avec le SMAB	SMDBA / SMAB	2018-2023	217 902 €	108 951 €	108 951 €	54 475 €				54 475 €
GES 4 Suivre et évaluer le Contrat de Rivière											
GES 4-1	Elaboration du bilan mi-parcours du Contrat	SMDBA	2020	PM*							
GES 4-2	Elaboration du bilan de fin du Contrat	SMDBA	2023	20 000 €		20 000 €					